

.....  
Avis n°19-80659

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/19-80659/officiel>

## Avis de marché

Département(s) de publication : **51**

Annonce No **19-80659**

Services

---

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : COMMUNE DE EPERNAY.

Correspondant : M. le maire, 7 bis avenue de Champagne 51200 Epernaycourriel : [marches.publics@ville-epernay.fr](mailto:marches.publics@ville-epernay.fr).

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.xmarches.fr> .

**Objet du marché : 2019.36 video-mapping sur la facade du chateau perrier - musee du vin de champagne et d'archeologie regionale.**

*Caractéristiques principales :*

afin d'inaugurer le musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale en février 2020, la Ville d'epernay souhaite mettre en place un vidéo-mapping sur la façade Sud du bâtiment, situé sur l'avenue de Champagne. Les projections débiteront lors des " Habits de Lumière ", organisés par la Ville d'epernay en décembre 2019, et se répéteront jusqu'à l'ouverture du musée

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :* la présente consultation concerne la création d'un vidéo-mapping projeté sur la façade Sud du Château Perrier - musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale.

Elle comprend :

- l'écriture d'un scénario ;
- la création, la mise en scène et la mise en espace du spectacle ;
- l'élaboration, la production, la réalisation et l'exécution de cet événement.

La durée du vidéo-mapping doit être comprise entre 10 minutes au minimum et 12 minutes au maximum.

Il s'agit d'un spectacle "clé en main", complètement externalisé : il doit fonctionner de manière autonome. Ainsi, le candidat doit prévoir l'ensemble des besoins humains, techniques et matériels dans

son offre de base et gérer l'entièreté de la manifestation. Le prestataire est responsable de son matériel et doit en assurer la maintenance.

La prestation comprend non seulement la conception, l'organisation et la mise en oeuvre d'un vidéo-mapping exclusif et unique, projeté sur la façade Sud du Château Perrier - musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale, mais également l'ensemble des moyens techniques concourant à sa réalisation.

La création du vidéo-mapping ainsi que les frais techniques et de logistique (repas, transport, hébergement...) doivent rentrer dans une enveloppe forfaitaire de 80 000 euros (T.T.C.).

Il est demandé au prestataire de détailler dans le devis global le montant du cachet, et les frais de transports, de repas et d'hébergement.

*Des variantes seront-elles prises en compte: oui.*

*Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 12 décembre 2019.*

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :* les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-FCS.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :* le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :*

*Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :*

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après);
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail);
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

*Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :*

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel

d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

*Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTII) :*

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail;
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- qualité technique de la conception événementielle et de la gestion opérationnelle : 50 %;
- pertinence, valeur créative et originalité du projet : 50 %.

*Type de procédure :* procédure adaptée.

*Date limite de réception des offres :* 17 juin 2019, à 12 heures.

*Délai minimum de validité des offres :* 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*Autres renseignements :*

*Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :*

2019.36.

*Renseignements complémentaires* : le délai d'exécution court de la notification du marché à la réalisation complète de la prestation, selon le calendrier fourni par le candidat dans son offre.

Le candidat doit détailler les différentes phases pour la réalisation de sa prestation et y inclure les périodes de validation des différentes étapes du projet.

Les prestations seront réalisées du 12 décembre 2019 au 25 janvier 2020 selon les modalités définies au présent Cahier des Clauses Particulières.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées dans le ccp.

Dans l'hypothèse où la solution de base ne serait pas présentée avec la variante, l'offre sera écartée.

Les candidats pourront présenter un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

Pour être retenue l'offre variante doit constituer une solution globale alternative à l'offre de base. Tout comme pour l'offre de base, le montant figurant à l'acte d'engagement pour la variante, sera celui de l'offre globale proposée en remplacement de l'offre de base. L'offre variante si elle est retenue comme offre économiquement la plus avantageuse se substituera intégralement à l'offre de base. Elle doit donc être chiffrée globalement, quand bien même sur le plan technique elle ne porterait que sur un élément particulier.

Le candidat qui souhaite présenter des variantes sur plusieurs points techniques devra remplir autant de cases prévues à cet effet dans l'acte d'engagement que de propositions variantes. Une combinaison d'un ou plusieurs points techniques proposés en variantes reste possible à condition qu'un montant porté à l'acte d'engagement accompagne chaque solution globale proposée.

Le pouvoir adjudicateur ne peut procéder à la combinaison ou à la consolidation entre elles de plusieurs variantes remises par un même candidat ou à leur regroupement en vue de constituer une offre. En cas de proposition variante il sera annexé toute la documentation technique nécessaire à son appréciation.

*Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels* :

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante: [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr)

Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) lors du téléchargement Du Dossier de Consultation des Entreprises (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de

L'Entreprise).

Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son " Espace entreprise " (personnel, et Accessible après identification email et mot de passe).

Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations Complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.

Le candidat prendra connaissance de ces informations via son " Espace Entreprise ".

*Conditions de remise des offres ou des candidatures :*

aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre mais est fortement recommandée.

La signature électronique des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu sera donc invité à acquérir un certificat de signature Électronique.

L'Ensemble des échanges avec la collectivité s'effectuera via l'adresse : [xmarches.spl-xdemat.fr](mailto:xmarches.spl-xdemat.fr)

Si vous disposez d'une adresse mail outlook, hotmail ou LIVE, vous devrez déclarer la Spl-Xdemat Comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

Le candidat prendra connaissance de ces informations via son " Espace Entreprise ".

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 23 mai 2019.*

*Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Ville d'Epernay.*

*Correspondant : M. Antoine HUMBERT, direction de la communication 7 bis avenue de champagne, 51200 Epernay.*

*Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Ville d'Epernay.*

*Correspondant : service commun marchés publics, 2 rue de Reims Bp505, 51331 Epernay Cedex, courriel : [marches.publics@ville-epernay.fr](mailto:marches.publics@ville-epernay.fr).*